



Compte rendu Réunion SSSM du 24 septembre 2014

Pour la CGT : L. Hallosserie, A. DARMEY

Mise à feu du premier étage

Ce jour devant une assemblée réunie en groupe de travail où il ne manquait personne, à quelques jours du congrès, M. Vennin, a, dans sa conclusion, annoncé le lancement de la consultation interministérielle sur le projet de décret des infirmiers (hors encadrement).

Bien obligée d'accepter le saucissonnage de la réforme de la filière du S.S.S.M. pour des raisons purement techniques, la C.G.T. a une nouvelle fois, soutenu la D.G.S.C.G.C. dans la gestion des étapes des projets de cette filière.

Seule l'A.N.S.I.S., représentée par le Colonel COLOMES, qui reconnaît le retard pris sur la filière infirmier, a soutenu la méthode au regard des difficultés que ce retard génère au sein des S.D.I.S.

La C.G.T. après avoir lu sa déclaration liminaire, et dans la continuité des positions tenues en C.A.P. nationale s'est réjouie de voir enfin lancés les deux projets : l'un sur le statut, l'autre sur l'échelonnement indiciaire des infirmiers (hors infirmier d'encadrement).

La D.G.C.S.G.C., lancera très prochainement les travaux pour la mise en cohérence des décrets des médecins et pharmaciens S.P.P., avec les décrets édités le 18 août 2014 pour les médecins territoriaux.

Concernant la réforme du statut des cadres de santé de la profession, la D.G.S.C.G.C. précisait en préambule de la réunion, sa volonté d'accrocher le wagon de la Direction Générale des Collectivités Locales sur la réforme du statut des cadres de santé.

Restera encore la litanie, sur « quel grade de poitrine, les infirmiers vont-ils bien porter ? » Si unanimement, il n'est plus discutable qu'il s'agisse d'officiers de sapeur-pompier, est-ce que les infirmiers d'encadrement accéderont au grade de Colonel ?? Nous n'en n'avons pas encore terminé sur le sujet qui dure depuis 2000, qui à l'air d'en passionner quelques uns.

Bref, sur leur orbite finale, les infirmiers S.P.P. seront certainement et dans un avenir proche, des officiers de catégorie A, et conserveront vraisemblablement la catégorie dite « Active ».